







Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-186-6-2
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Microprogramme de premier cycle en rédaction professionnelle
TYPE	Attestation
CRÉDITS	12 crédits
DURÉE	1 an

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Les cours sont principalement offerts le soir. Certains cours peuvent être offerts la fin de semaine.

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Robert Maltais 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
jou-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Rédaction 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
red-tgde@fep.umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876
info@fep.umontreal.ca

Objectifs

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

Forces

Peut être intégré au certificat de rédaction ou au certificat d'études individualisées.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit:

Base DEC:

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

Base universitaire:

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) au moment de l'entrée au programme.

- Si le candidat ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020:** Du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} juin 2020

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 18 novembre 2019
- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 1^{er} novembre 2020

Été

- **Été 2020:** Du 1^{er} novembre 2019 au 25 avril 2020

Structure du programme (1-186-6-2)

Version 01 (A18)

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Tous les crédits du Microprogramme de premier cycle sont obligatoires.

Le cours LNG 1061G doit être suivi en fin de candidature.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0	LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0S
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0S	LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0S

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Anthropologie	Baccalauréat	90 crédits	1-050-1-0	Jour
Communication appliquée	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Droit	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-325-5-0	Soir
Journalisme	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-405-5-0	Soir
Rédaction professionnelle	Certificat de 1 ^{er} cycle	30 crédits	1-186-5-2	Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours LNG1061G doit être suivi en fin de parcours.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.